

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 3 janvier 2017**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le mardi 3 janvier 2017 à 20 h, à la salle du Conseil municipal située au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents Monsieur le maire Mario van Rossum, Mesdames les conseillères Diane Thériault et Carole Laroche ainsi que Messieurs les conseillers André Côté, Philippe Aeschlimann et Gaétan Coutu.

Les membres du Conseil municipal forment quorum sous la présidence du maire. Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

1. Ouverture de la séance

À 20 h 05, le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

2017-01-328

2. Adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose et il est résolu :

- d'adopter l'ordre du jour, en retirant le point 19 concernant la clôture sur le terrain des loisirs et en ajoutant :

20.1 Comités 2017

au point « Affaires diverses ».

Le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-01-329

3. Procès-verbaux : approbation

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2016 et des séances extraordinaires tenues le 19 décembre 2016;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose et il est résolu :

- d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2016 et des séances extraordinaires tenues le 19 décembre 2016, tels que rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-01-330

4. Comptes

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 3 janvier 2017 totalisant un montant de 90 335,94 \$;

En conséquence, Monsieur le conseiller André Côté propose et il est résolu :

- d'autoriser le paiement des comptes présentés.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 3 janvier 2017**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-01-331

5. Règlement 2017-430 (taxation 2017) : adoption

Considérant que le Conseil désire établir l'imposition des taxes pour l'année 2017;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 5 décembre 2016;

Considérant que les membres du Conseil présents déclarent qu'ils ont lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que l'objet du règlement est mentionné et qu'un résumé des taux des taxes et compensations décrétés est donné;

En conséquence, Madame la conseillère Carole Laroche propose et il est résolu :

- d'adopter le règlement 2017-430 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Le texte du règlement 2017-430 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

6. Première période de questions

Il n'y a aucune question de la part des personnes présentes dans la salle.

7.1 Liste de la correspondance

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 3 janvier 2017.

2017-01-332

7.2 Remboursement des taxes municipales sur usage agricole

Considérant que le gouvernement du Québec a décrété, le 26 juin 2014, des modifications au Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations;

Considérant que dans la foulée de la course à la rationalisation des dépenses de l'État, le gouvernement du Québec a annoncé son intention de procéder à une réforme administrative du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA);

Considérant que la réforme projetée modifie plusieurs éléments financiers du programme, dont la fixation à 78 % du taux de remboursement des taxes municipales;

Considérant que par le biais de cette réforme, le gouvernement compte faire des gains administratifs de 1,5 million par année;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 3 janvier 2017**

Considérant qu'il est essentiel qu'une réflexion importante soit faite sur la réalité actuelle que vit le monde agricole et de procéder par la suite à une réforme qui en tiendra compte;

Considérant l'augmentation importante de la valeur des terres agricoles, en grande partie due à la spéculation des grands propriétaires et à la tendance à la concentration de cette activité économique en peu de mains;

Considérant qu'il devient urgent de protéger les entreprises agricoles familiales, de favoriser la relève et de leur assurer une saine compétition;

Considérant que l'agriculture constitue un secteur économique de grande importance pour le Québec et que chaque Québécois et Québécoise contribue par le biais de ses impôts au programme (PCTFA);

Considérant que le désengagement de l'État de ce programme de crédit de taxes foncières agricoles a pour effet que les producteurs agricoles cherchent des compensations financières auprès de leurs municipalités;

Considérant que l'agriculture doit être soutenue par tous les contribuables du Québec et qu'un effort additionnel ne doit pas être demandé aux contribuables des municipalités rurales agricoles;

Considérant l'importance du dossier dans sa totalité;

En conséquence, Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann propose et il est résolu de demander au gouvernement :

- de suspendre sa réforme administrative entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017;
- de travailler avec les associations qui représentent les producteurs agricoles, la FQM et l'UMQ afin de mettre en place une réforme négociée et acceptable;
- de répartir l'aide gouvernementale (PCTFA) de façon équitable afin de favoriser la compétitivité, le développement du secteur agricole et la relève;
- de ne pas faire assumer aux agriculteurs et aux contribuables des municipalités rurales agricoles les impacts financiers d'une gestion inadaptée du programme actuel de crédit de taxes foncières agricoles.

Le maire demande le vote.

Ont voté pour : Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
 Madame la conseillère Diane Thériault
 Madame la conseillère Carole Laroche
 Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

A voté contre : Monsieur le conseiller André Côté

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2017-01-333

7.3 Commission scolaire des Hautes-Rivières – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2017-2020 : avis

Considérant la lettre datée du 21 décembre 2016 de la Commission scolaire des Hautes-Rivières demandant l'avis de la Municipalité concernant le Plan

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 3 janvier 2017**

triennal de répartition et de destination des immeubles 2017-2020 annexé à cette lettre;

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose et il est résolu :

- d'aviser la Commission scolaire des Hautes-Rivières que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville est d'accord avec le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2017-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-01-334

8. Secrétaire-réceptionniste : fin de la période de probation

Considérant que Madame Danik Desbiens a été embauchée à titre de secrétaire-réceptionniste de la Municipalité le 12 septembre 2016;

Considérant que la période de probation de trois mois de Madame Desbiens est terminée;

En conséquence, Madame la conseillère Diane Thériault propose et il est résolu :

- d'embaucher Madame Danik Desbiens de façon permanente pour le poste de secrétaire-réceptionniste de la Municipalité, et ce, selon les conditions de travail déjà établies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-01-335

9. Employés municipaux : rémunération 2017

Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose et il est résolu :

- d'approuver le contenu du document daté du 3 janvier 2017 concernant la rémunération des employés municipaux pour l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-01-336

10. Emploi d'été Canada 2017

Considérant qu'il serait opportun de présenter une demande à Emploi d'été Canada 2017 pour bénéficier des services d'un étudiant pendant la période estivale 2017, soit 12 semaines à 32 heures par semaine;

Considérant que cet étudiant pourrait travailler comme journalier pour ce qui concerne l'horticulture, l'entretien des terrains, bâtiments et équipements municipaux, et offrir un soutien aux activités estivales des Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc.;

En conséquence, Madame la conseillère Carole Laroche propose et il est résolu :

- d'autoriser la présentation d'une demande pour un étudiant dans le cadre du programme Emploi d'été Canada 2017;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 3 janvier 2017**

- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-01-337

11. FQM : adhésion 2017

Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose et il est résolu :

- de renouveler l'adhésion de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2017;
- d'autoriser le paiement de la cotisation au montant de 1 699,63 \$ incluant toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-01-338

12. COMBEQ : adhésion 2017

Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose et il est résolu :

- de renouveler l'adhésion de Monsieur Julien Mainville, inspecteur municipal, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2017;
- d'autoriser le paiement de la cotisation au montant de 402,41 \$ incluant toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-01-339

13. Terrains municipaux : coupe des gazons 2017

Considérant la lettre reçue le 30 novembre 2016 de Les Pelouses GS concernant le contrat d'entretien des parcs et espaces verts de la Municipalité pour la saison 2017;

En conséquence, Monsieur le conseiller André Côté propose et il est résolu :

- d'octroyer le contrat à Les Pelouses GS pour la coupe des gazons 2017, et ce, au même prix qu'en 2016, soit un montant total de 4 969,59 \$ plus toutes les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-01-340

14. Subventions aux organismes pour l'année 2017

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du tableau daté du 3 janvier 2017 intitulé « Subventions aux organismes 2017 », lequel a été préparé suite à l'adoption du budget 2017 de la Municipalité;

En conséquence, Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann propose et il est résolu :

- d'approuver le tableau intitulé « Subventions aux organismes 2017 », lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 3 janvier 2017**

- d'autoriser l'émission des chèques suivants :
 - Société du patrimoine de Sainte-Brigide 2 500 \$
 - Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc. 18 200 \$
(50 % du budget de fonctionnement)
 - Les enfants de l'Opéra 100 \$

- d'autoriser le versement du solde du budget de fonctionnement aux Loisirs de Ste-Brigide-d'Iberville inc., soit la somme de 18 200 \$, en juin 2017.

Le maire demande le vote.

Ont voté pour : Monsieur le conseiller André Côté
 Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
 Madame la conseillère Diane Thériault
 Madame la conseillère Carole Laroche

A voté contre : Monsieur le conseiller Gaétan Coutu, concernant les
 sommes allouées pour le volet immobilisations des
 Loisirs.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2017-01-341

15. Transport adapté collectif : quote-part 2017

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a adhéré au service de transport adapté et de transport collectif de la MRC Brome-Missisquoi;

Considérant la lettre datée du 7 décembre 2016 de la MRC Brome-Missisquoi concernant les quotes-parts à payer pour l'année 2017;

En conséquence, Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann propose et il est résolu :

- d'approuver les quotes-parts fixées par la MRC Brome-Missisquoi pour le service de transport adapté et de transport collectif;

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 4 981 \$ à la MRC Brome-Missisquoi, soit 4 528 \$ pour le transport adapté et 453 \$ pour le transport collectif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-01-342

16.1 Voirie – Génératrice

Considérant que la génératrice diesel sur roues appartenant à la Municipalité nécessite quelques réparations avant d'être remise en état de marche;

En conséquence, Madame la conseillère Carole Laroche propose et il est résolu :

- d'autoriser les réparations nécessaires à la remise en état de marche de la génératrice diesel sur roues de la Municipalité, le tout pour un montant de 525 \$ plus toutes les taxes applicables.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 3 janvier 2017**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la conseillère Diane Thériault déclare qu'elle est en conflit d'intérêt par rapport au dossier relatif au projet de règlement permettant l'usage de centre de transbordement commercial de produits agricoles dans la zone A-1. Madame Thériault s'abstient de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

Avis de motion

17.1 Règlement 2016-358-5 amendant le règlement 2006-358 relatif au zonage afin de permettre l'usage de centre de transbordement commercial de produits agricoles dans la zone A-1 : avis de motion

Madame la conseillère Carole Laroche donne un avis de motion à l'effet que lors d'une séance ultérieure tenue un autre jour, le Conseil adoptera le règlement 2016-358-5 amendant le règlement 2006-358 relatif au zonage afin de permettre l'usage de centre de transbordement commercial de produits agricoles dans la zone A-1.

2017-01-343

Règlement 2016-358-5 amendant le règlement 2006-358 relatif au zonage afin de permettre l'usage de centre de transbordement commercial de produits agricoles dans la zone A-1 : adoption du premier projet

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a adopté le règlement de zonage 2006-358;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement de zonage;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville désire permettre l'usage de centre de transbordement commercial de produits agricoles dans la zone A-1;

Considérant que l'exercice de cet usage sur une propriété nécessitera une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 janvier 2017;

En conséquence, Madame la conseillère Carole Laroche propose et il est résolu :

- d'adopter le premier projet de règlement 2016-358-5 amendant le règlement 2006-358 relatif au zonage.

Le maire demande le vote.

Ont voté pour : Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann
 Madame la conseillère Carole Laroche
 Monsieur le conseiller Gaétan Coutu

A voté contre : Monsieur le conseiller André Côté

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL AYANT VOTÉ

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 3 janvier 2017**

(Le texte du premier projet de règlement 2016-358-5 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

17.2 Règlements d'urbanisme : assemblée publique de consultation

L'assemblée publique de consultation concernant les règlements suivants se tiendra le lundi 6 février 2017 à 20 h :

- 2016-358-4 amendant le règlement 2006-358 relatif au zonage afin d'intégrer les normes concernant les chenils;
- 2016-358-5 amendant le règlement 2006-358 relatif au zonage afin de permettre l'usage de centre de transbordement commercial de produits agricoles dans la zone A-1.

18. Rapports de l'inspecteur municipal, du maire et des comités

Le maire donne lecture du rapport de l'inspecteur municipal et du rapport des permis émis pour le mois de décembre 2016.

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

2017-01-344

20.1 Comités 2017

Considérant que Madame la conseillère Diane Thériault désire être remplacée à titre de représentante du Conseil au Comité de la bibliothèque, au Comité des Loisirs ainsi qu'au Comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann propose et il est résolu :

- de nommer Madame la conseillère Carole Laroche pour remplacer Madame la conseillère Diane Thériault au Comité de la bibliothèque et au Comité des Loisirs;
- de nommer Monsieur le conseiller Daniel Bonneau pour remplacer Madame la conseillère Diane Thériault au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21. Deuxième période de questions

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

2017-01-345

22. Levée de la séance

Monsieur le conseiller Philippe Aeschlimann propose et il est résolu de lever la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario van Rossum, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 3 janvier 2017**

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière